



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le DOUZE SEPTEMBRE, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à la Garenne Valentin à Clisson, sous la présidence de Madame Marie-Gabrielle Carré, Vice-présidente.

Étaient présents :

Mmes Marie-Gabrielle Carré, Sonia Sanchez, Patricia Mary, Séverine Blanloeil, Blandine Elain, M. Christian Peulvey, Mmes Françoise Clénet, Marie-Claude Bailliard, M. Jean-Luc Wemaere, Mmes Claudine Liard, Sophie Piveteau-Aussant, M. Daniel Cevaer, Mme Ghislaine Rousset-Rigolier.

Étaient absents excusés :

M. Xavier Bonnet, Mme Catherine Cormerais, Mme Nicole Cléro, M. Claude Petit.

Assistaient également :

Mmes Tuon, Bargeolle, au titre des services

Secrétaire de séance :

Mme Sonia Sanchez

Date de convocation : 8 septembre 2022

Présents :	13	Délibération certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes, le <u>22/09/2022</u> Publiée et affichée, le <u>22/09/2022</u>
Excusés :	4	
Dont	0 pouvoir	
Absents :		
Votants :	13	
En exercice :	17	

### DELIBERATION N° 22.09.05

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### PERSONNEL

▪ **Modification du tableau des effectifs**

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. En effet, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du 1er octobre 2022 :

#### Résidence Jacques Bertrand

- Agents de service :
  - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, pour permettre l'avancement de grade d'un agent.
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ; poste précédemment occupé par l'agent bénéficiant d'un avancement de grade.

#### Aide sociale

- Aides à domicile :
  - Création d'un poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (24 h 30) pour permettre l'avancement de grade d'un agent.
  - Suppression d'un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24 h 30) ; poste précédemment occupé par l'agent bénéficiant d'un avancement de grade.

**Après avoir entendu cet exposé,**

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le budget principal du C.C.A.S. et le budget annexe de la Résidence « Jacques-Bertrand » ;

VU les différents textes, portant dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux ;

VU la délibération n° 22.06.11 en date du 13 juin 2022, portant modification du tableau des effectifs ;

VU l'avis du comité technique en date du 5 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent bien aux besoins et à des nécessités de services ;

**le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

**Résidence Jacques Bertrand**

- Agents de service :
  - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, pour permettre l'avancement de grade d'un agent.
  - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ; poste précédemment occupé par l'agent bénéficiant d'un avancement de grade.

**Aide sociale**

- Aides à domicile :
  - Création d'un poste d'agent social principal de 1ère classe, à temps non complet (24 h 30) pour permettre l'avancement de grade d'un agent.
  - Suppression d'un poste d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet (24 h 30) ; poste précédemment occupé par l'agent bénéficiant d'un avancement de grade.

**ADAPTE ET FIXE** le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes, tel qu'il est annexé, avec effet au **1<sup>er</sup> octobre 2022**.

**DIT** que ce tableau des effectifs remplace à cette date celui annexé à la délibération n° 22.06.11 en date du 13 juin 2022.

**DIT** que la présente délibération sera déposée auprès de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

« Pour extrait conforme au registre »

**Xavier Bonnet**  
Président



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLISSON**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022**

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
<b>RESIDENCE « JACQUES-BERTRAND »</b>		<b>41</b>	<b>35</b>
	Attaché principal	1	1
	Attaché (en détachement)	1	1
Administration	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint administratif <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Animation	Adjoint d'animation <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Maintenance	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
Cuisine	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique	2	2
Agents de service	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint technique <i>TNC 31h30/semaine</i>	1	1
	Adjoint technique <i>TNC 28h/semaine</i>	3	2
Psychologue	Psychologue de classe normale <i>TNC 07h/semaine</i>	1	1
Aides-soignants, aides médico- psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	2
	Aide-soignant de classe supérieure	4	4
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	3	2
	Aide-soignant de classe normale	6	4
	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe <i>TNC 28h/semaine</i>	1	0
	Aide-soignant de classe normale <i>TNC 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social principal de 2ème classe <i>TNC à 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social principal de 2ème classe	1	1
	Agent social	1	1
Infirmiers	Infirmier en soins généraux	2	2
	Infirmier en soins généraux <i>TNC 28h/semaine</i>	2	1

SECTEUR	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
<b>AIDE SOCIALE</b>		<b>9</b>	<b>8</b>
	Assistant socio-éducatif principal	1	1
Secrétariat	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Aide à domicile	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	3	3
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe <i>TNC à 24h30/semaine</i>	1	1
	Agent social <i>TNC à 28h/semaine</i>	1	1
	Agent social <i>TNC à 24h30/semaine</i>	2	1
<b>TOTAL</b>		<b>50</b>	<b>43</b>

Modifications apportées

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PERSONNEL\_Modification du tableau des effectifs

---

Date de transmission de l'acte : 22/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2022

---

Numéro de l'acte : CCAS\_DEL\_220905 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 044-264401555-20220912-CCAS\_DEL\_220905-DE

---

Date de décision : 12/09/2022

Acte transmis par : Angelina LEROUX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Création, transformation de postes / tableau des effectifs